



COMITE REGIONAL

CONFEDERATION
GENERALE DU TRAVAIL
(CGT) BRETAGNE

Contact :

Comité Régional CGT Bretagne
31 Boulevard du Portugal
CS 90831
35208 RENNES CEDEX 2
Tél : (33+) 02 99 65 45 90

CAHIER D'ACTEUR

Faire émerger une véritable filière scientifique, énergétique et industrielle, pérenne et source d'emplois durables pour la Bretagne.

Le Comité Régional CGT Bretagne et les EMR

Depuis plusieurs années, le [Comité Régional CGT Bretagne](#) se préoccupe de la question des énergies marines et de leur apport potentiel pour la Bretagne dans les domaines de l'énergie ou dans ceux de l'industrie, de l'économie, de la recherche, de la formation.

Il a participé par un [CAHIER D'ACTEUR](#) au débat public sur le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc et a produit [un journal Rapid Info](#) sur les énergies marines en Bretagne.

Il a contribué [aux travaux du CESER](#) sur le sujet et [au Groupe de Travail Energies Marines](#) de la Conférence Régionale Mer et Littoral qui a permis d'associer depuis une dizaine d'années, sous une co-présidence Etat-Région, l'ensemble des acteurs socio-économiques dont les pêcheurs, les associations environnementales, les usagers de la mer, les scientifiques, les organismes de recherche, les collectivités territoriales

Prendre le temps de la concertation

Engagés dans les débats publics successifs depuis 2010, nous nous félicitons que l'Etat propose ce débat public [en amont de l'appel d'offres](#).

Ce débat public donne la possibilité à chacun(e) de s'exprimer sur l'opportunité et la pertinence de ce projet de parcs éoliens flottants au sud Bretagne.

Il permet également de contribuer à la définition de l'appel d'offres, de ses caractéristiques et des critères de localisation pour définir une zone potentielle d'implantation des éoliennes en mer.

Cet exercice nécessaire favorise la compréhension par tou(te)s des enjeux et nous l'espérons à l'appropriation collective d'une filière qui commence enfin à devenir une réalité en France. Pour autant, la concertation ne saurait se limiter à un seul projet. Il s'agit aujourd'hui d'initier à l'échelle de la façade maritime un dialogue sincère à l'échelle de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

UNE OPPORTUNITE POUR LA BRETAGNE



La France s'est fixée pour objectif d'atteindre 32% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique en 2030 et 40 % d'électricité renouvelable dans le mix électrique. L'éolien en mer, posé et flottant, est une énergie importante pour l'atteinte de ces objectifs.

La [Programmation Pluriannuelle de l'Énergie \(PPE\) 2019-2028](#), après plusieurs [interventions dont celle de la CGT](#), a décidé de conforter le développement de l'éolien en mer posé et flottant par l'ouverture de premiers parcs commerciaux en Bretagne et en Méditerranée.

Conformément à la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC), le ministre en charge de l'énergie a saisi la CNDP préalablement au lancement de la procédure de mise en concurrence relative au **projet éolien flottant en Bretagne Sud** qui porte sur un premier parc de 250 MW puis de 500 MW installés.

Ce débat public est le second après la Normandie à se dérouler avant le lancement de l'appel d'offres et avant le choix de la zone d'implantation.

Il doit permettre de se prononcer **sur l'opportunité du projet**, sur sa pertinence, sur sa localisation et surtout en théorie à une **co-construction de l'appel d'offres**, ce qui pour la CGT constitue un point central dans ce débat notamment pour la prise en compte des retombées économiques et d'emplois en Bretagne.

La période sanitaire actuelle ne favorise pas le débat public qui devra se poursuivre sous d'autres formes tout au long du projet notamment avant l'appel d'offres.

UNE OPPORTUNITE POUR ASSURER UNE PARTIE DE CES TRANSITIONS

Ces transitions sont écologiques, énergétiques, économiques, sociales, sociétales mais aussi méthodologiques car elles doivent associer les acteurs socio-économiques, la société civile, les citoyens. Les urgences climatiques et environnementales sont au cœur des préoccupations des populations, mais également les enjeux liés à l'aménagement et aux

exigences démocratiques dans les territoires et dans les entreprises.

EOLIEN EN MER ET TRANSITION ENERGETIQUE

La Bretagne est fortement dépendante des importations d'énergie : elle ne produit qu'environ 12% de ses consommations. Face à cette fragilité, la Région, l'État, l'ADEME, RTE et l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ont signé en 2010 le Pacte Électrique Breton, qui vise à sécuriser l'approvisionnement électrique en Bretagne.

La trajectoire et les outils de la transition sont partagés au sein de la [Conférence Bretonne de la Transition Énergétique](#) (CBTE). Cette instance, co-présidée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, rassemble l'ensemble des acteurs et représentants de la transition énergétique.

[La Breizh Cop](#) a quant à elle défini une feuille de route ambitieuse qui vise une division par deux des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2040 par rapport à 2012.

Le développement des énergies renouvelables est essentiel dans la transition énergétique pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles

La nécessité de diversifier les approvisionnements énergétiques de la Bretagne conduit aujourd'hui à explorer toutes les ressources potentielles en énergies renouvelables. La Bretagne a des atouts importants pour développer les énergies renouvelables : éolien terrestre et off-shore, hydrolien, biomasse et solaire ...puis prochainement l'hydrogène vert.

Il faut associer ces différents types d'énergies renouvelables en un bouquet énergétique pour répondre aux besoins à toutes les échelles tout en favorisant l'autoconsommation et les boucles locales.

Les énergies marines s'intègrent bien [dans ce Mix énergétique que souhaite la CGT](#) et peuvent contribuer fortement à l'objectif de viser à l'horizon 2030 un taux de couverture de l'ordre de 25% des consommations électriques de la Bretagne par de la production électrique issue de sources renouvelables offshore.

Cette nouvelle filière énergétique combinée avec les diverses sources de production d'énergies renouvelables réparties sur tout le territoire et le littoral breton doit permettre d'équilibrer l'approvisionnement et de diminuer sensiblement les pertes en transport.

Pour la CGT, des moyens importants doivent être donnés à la recherche pour développer les EMR,

supprimer [l'utilisation de terres rares dans les aimants permanents](#) et pour combiner réseaux intelligents et stockage de l'énergie notamment [sous forme d'hydrogène vert](#).

Les fonds régionaux et les Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) peuvent également favoriser la transition énergétique en Bretagne.

EOLIEN EN MER ET TRANSITION INDUSTRIELLE

Comme elle le rappelait dans un [numéro spécial EMR](#) sur le parc de Saint-Brieuc pour la CGT

« la question de l'emploi industriel lié à la fabrication, l'installation et la maintenance des parcs éoliens en mer est primordiale.

Il n'est pas possible de faire du "hors sol" et d'implanter des parcs de production électrique en mer dans la zone littorale sans prévoir des retombées conséquentes pour l'emploi industriel dans la région concernée.

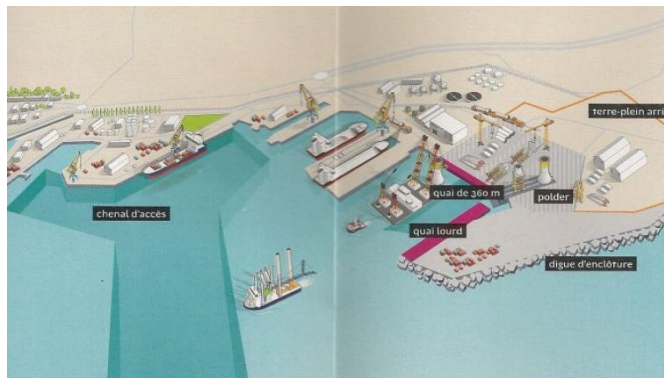
Cela provoquerait à coup sûr une démotivation profonde des acteurs locaux avec pour conséquence un probable rejet des projets par la population.

Ce sont des centaines d'emplois industriels qui pourraient être créés en Bretagne dans les différents domaines des énergies marines à condition de développer dès à présent des lieux de production et d'assemblage des structures offshore pour l'éolien posé puis flottant ».

Les 2000 emplois, dont 1000 en Bretagne, assurés par Ailes Marines pour le parc de Saint-Brieuc ne sont pas au rendez-vous et cela a des conséquences sur l'acceptation de ce parc.

L'enjeu industriel et écologique pour la région est de taille dans le débat actuel sur le premier parc éolien flottant du Sud Bretagne car c'est l'avenir de la conception et de la fabrication des flotteurs des futurs parcs éoliens flottants qui se joue également pour des dizaines d'années.

La Région, avec d'autres collectivités, a notamment investi pour 220 Millions d'euros dans [le Polder de Brest](#) et des travaux de consolidation de plus de 50 millions d'euros sont nécessaires.



La [feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables](#) (EMR) adoptée en 2016 prévoyait « l'appui à la création d'une véritable dynamique industrielle créatrice d'emplois industriels représentant des relais de croissance importants ou des opportunités de diversification pour nos entreprises de l'industrie navale, du composite, de la chaudronnerie, ... »

Alors, allons-nous à nouveau succomber à un système qui favorise le moins disant social et environnemental et la délocalisation de la production ou bien, prendre en compte l'importance d'une nouvelle filière industrialisante au service des territoires qui accueillent les parcs et ont investi de l'argent public et des moyens humains dans des infrastructures et le soutien à l'émergence des énergies marines ?

De plus, ce sont bien nos territoires maritimes et terrestres qui seront impactés par la construction des parcs tant au niveau environnemental que par la suppression de zones de pêche.

La période de pandémie de la COVID-19 que nous vivons a montré la nécessité de rapprocher la production et de favoriser la résilience des territoires.

L'enjeu aujourd'hui pour soutenir le développement et le perfectionnement de l'éolien flottant n'est pas de viser à une baisse comptable des prix au détriment du tissu industriel régional et de l'emploi.

C'est au contraire d'envisager, avec le plus grand nombre des acteurs et des intérêts en présence, quel coût pourrait permettre d'atteindre au plus vite des objectifs sociaux, environnementaux, technologiques et industriels dans un souci de revitalisation d'une économie maritime et portuaire locale et régionale.

Pour la CGT il faut introduire dans le débat deux indicateurs : le bon état écologique du milieu marin et l'emploi régional.

EOLIEN EN MER ET TRANSITIONS MARITIMES

L'affirmation d'une filière éolienne offshore est un levier pour ramener de l'activité dans les territoires maritimes et dans les ports bretons pour la fabrication, l'assemblage et la maintenance des parcs.

La création de cette nouvelle filière énergétique bretonne doit également participer à une transition maritime dans le transport de passagers, de marchandises et dans le secteur de la pêche en prévoyant dès à présent la production d'hydrogène.

La [feuille de route sur l'hydrogène renouvelable](#) en Bretagne met l'accent sur l'ambition industrielle forte qui sera portée dans le domaine des applications navales et de productions offshore d'hydrogène.

Elle prévoit notamment : 3 écosystèmes portuaires maritimes utilisant l'hydrogène renouvelable, une première flottille de 10 navires pilotes (desserte passagers, cabotage de fret, manutention, pêche), à chaîne propulsive électro-hydrogène, sur une gamme de puissance s'étalant de 500 kW à 6 MW, d'accompagner la recherche et le développement industriel avec notamment, la mise en œuvre d'un démonstrateur de production d'hydrogène offshore pour 2025.

Le débat, le dialogue concurrentiel, et le contenu de l'appel d'offres devraient intégrer ce démonstrateur de production industrielle d'hydrogène offshore.

Les taxes sur l'éolien posé et flottant devraient servir en priorité à la recherche et à l'aide à la transition de toutes les filières maritimes et plus particulièrement celle de la pêche qui aura besoin de moyens de propulsion décarbonés et moins coûteux (vélique, hydrogène ...).

La [production d'hydrogène](#) par les parcs éoliens flottants est donc une solution de stockage, de décarbonation des secteurs industriels et de fabrication de gaz par méthanation.

EOLIEN EN MER TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

Le [Document Stratégique de la Façade Nord Atlantique Manche Ouest](#) (DSF NAMO page 9) rappelle dans sa vision de l'avenir que « **le bien-être et l'emploi** sont reconnus comme objectifs premiers de la transition écologique dont l'atteinte est dépendante de l'environnement et de ses ressources, socle et catalyseur d'une économie bleue, dynamique, durable et créatrice de valeurs pour la société »

La CGT partage cette analyse et souhaite que les transitions soient un processus de transformation profonde du système actuel tant dans son fonctionnement que dans son organisation économique et social.

Cette transformation sociétale passe aussi par le développement de la résilience et de la robustesse des territoires.

La relocalisation ou la « re-territorialisation » des activités économiques y jouera un rôle déterminant.

Il faut donc, dans le développement de la filière des énergies en mer, avoir le souci des retombées

économiques et sociales dans les territoires et dans toutes les activités liées à la mer et au littoral.

La « délocalisation » des activités de production des parcs éoliens flottants irait dans le sens inverse des objectifs premiers définis par le DSF NAMO.



Le projet de parc éolien flottant en Bretagne Sud avec à terme 750 MW installés **est une opportunité pour la Bretagne de développer une filière scientifique énergétique et industrielle créatrice d'emplois locaux notamment dans les ports de Brest et Lorient.** L'Etat et la Région doivent veiller aux retombées industrielles attendues par les territoires maritimes en intervenant en ce sens sur le contenu du cahier des charges.

LE ZONAGE

Le débat public a pour objectif d'identifier une zone de 600 km² au sein du périmètre de 1 300 km² proposé par la Commission nationale du débat public.

PRENDRE EN COMPTE LES TRAVAUX DE LA CRML

La Conférence régionale de la mer et du littoral, instance de type Grenelle, réunit Etat, Région, entreprises, syndicats, usagers de la mer, associations, organismes publics, scientifiques. Pour les énergies marines, elle a mis en place un groupe de travail spécifique qui a permis depuis une dizaine d'années de favoriser le développement des EMR par la concertation entre tous acteurs du maritime.

Cette concertation a permis d'aboutir après échanges et débats à la proposition d'une zone propice de 516 km² pour l'installation des éoliennes flottantes au sud de la Bretagne. Cette zone a également été portée lors de l'élaboration du Document Stratégique de la Façade Nord Atlantique Manche Ouest. **La CGT souhaite donc que cette proposition collective soit prise en compte par la Commission Particulière du Débat Public.**

TENIR COMPTE DE L'AVIS DE LA PECHE PROFESSIONNELLE

Une zone de moindres contraintes a été identifiée par [les Comités des pêches](#). Elle serait « *susceptible d'accueillir les deux projets d'éoliennes flottantes qui n'occuperaient in fine qu'une surface totale d'environ 150 km² (si la puissance totale est portée à 750 MW) d'après les hypothèses techniques actuellement présentées. Des discussions seront possibles pour rechercher, au sein de la zone de 226 km², une compatibilité entre activités de pêche et éolien flottant* ».

L'APPEL D'OFFRES

CONTRIBUER AU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges fixe sur plusieurs thématiques des objectifs minimaux à respecter, sur lesquels le lauréat doit prendre des engagements précis et décrire les processus qu'il mettra en œuvre pour les atteindre. **Le cahier des charges pourra ainsi prendre en compte des observations formulées lors du débat public** pour fixer ces engagements minimaux, dans le respect du cadre juridique applicable.

Pendant la période de dialogue concurrentiel des consortiums sélectionnés avec la DGEC, plusieurs paramètres qui figureront dans le cahier des charges peuvent être discutés.

Pour la CGT, dans cette période de crise sanitaire et sociale, **l'impact économique local, notamment les retombées en terme d'emplois** qui ont été portées dans le débat mais avec un angle nouveau : celui de la souveraineté, **doivent être au cœur de la discussion**.

Le cahier des charges peut demander des engagements en matière de développement économique et d'insertion (pourcentage minimal du volume d'heures travaillées à confier à des personnes éloignées de l'emploi ou en apprentissage par exemple) ; le recours aux PME et à l'emploi local. Le cahier des charges peut fixer un pourcentage minimal de recours aux petites et moyennes entreprises comme cela a été [le cas à Dunkerque](#) (voir également [l'accord en Grande Bretagne.](#))

Ce pourcentage pourrait être bien supérieur pour ce parc éolien flottant afin de garantir le développement de la filière et la souveraineté dans le domaine énergétique.

Le cahier des charges peut demander un engagement sur un montant minimum à allouer aux mesures de suivi et de réduction des impacts du parc sur l'environnement ; – les activités préexistantes, et notamment la pêche ; – le patrimoine culturel maritime et le tourisme. En outre, **le cahier des charges peut prévoir la mise en place d'une instance de concertation et de suivi du projet**, pilotée par l'État et rassemblant l'ensemble des parties prenantes, garantissant un échange continu entre le porteur de projet et les parties prenantes.

L'ENERGIE, UN ELEMENT INCONTOURNABLE DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Même avec un effort sensible sur la maîtrise de la consommation et une meilleure efficacité énergétique, les besoins de la Bretagne en énergie électrique devraient croître dans les prochaines années, du fait de sa démographie (+25% en 30 ans), du développement de modes de transport utilisant cette énergie (*transports en commun, voitures...*).

Les parcs éoliens en mer posés ou flottants participeront de façon significative et industrielle à la sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Bretagne dans les prochaines années et cela renforcera l'attractivité des territoires.

Autour de cette nouvelle filière énergétique pourront se développer d'autres activités liées au stockage de l'énergie, à la production d'hydrogène, à la méthanation, aux smart grids et réseaux intelligents, à la mobilité, au développement du transport maritime, à la pêche, à la logistique portuaire, au remorquage...

Les taxes perçues sur les parcs devraient servir avant tout au développement des activités maritimes et littorales.

Ce sera aussi l'occasion de développer des systèmes énergétiques territoriaux.

La Bretagne possède aussi des atouts indéniables en recherche/développement et innovation pour bâtir une filière scientifique autour des énergies marines : Campus de la mer Ifremer, le Pôle Mer Bretagne Atlantique, l'ENSTA, l'UBO, la station biologique de Roscoff, l'Institut Européen de la mer, France Energie Marine, le SHOM .. et de nombreuses entreprises océanographiques ou travaillant sur l'environnement marin.

Cela suppose que les activités de recherches et de connaissances scientifiques de la mer et des océans, qui sont de plus en plus sollicitées en amont et tout au

long de la durée de vie des parcs éoliens, **bénéficient d'un financement à partir des taxes éoliennes offshore qui doivent être définies si le parc est au-delà des 12 miles.**

VISER L'EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE DU PROJET

Le projet de parc éolien flottant Sud Bretagne doit être exemplaire en matière de respect de l'environnement et de la biodiversité marine tant dans sa construction que dans son exploitation puis son démantèlement .

Une estimation « CO₂ » doit être établie pour chaque phase du projet notamment pour la fabrication des éoliennes, des flotteurs et de l'assemblage afin d'éviter notamment des transports maritimes sur de longues distances pour cause de dumping social. Il faut également prévoir des navires de maintenance adaptés en choisissant des modes de propulsion décarbonés.

L'acquisition de connaissance des enjeux environnementaux et leur prise en compte doivent être fortement développées.

L'émergence de cette nouvelle filière industrielle de l'éolien flottant doit se faire dans le souci de protéger l'environnement tout en garantissant le maintien d'une activité économique locale notamment la pêche professionnelle.

Seule une planification concertée et transparente basée sur le partage des informations scientifiques et techniques et les expériences d'usages de chacun pourra déterminer des espaces de moindres impacts propices à l'aménagement des parcs éoliens flottants.

Il faut également prendre en compte toutes les opérations liées à ce projet : les câbles sous-marins, les zones et dispositifs d'atterrissage, et tous les équipements à terre comme les lignes de transport.

Ce projet devra également appliquer le principe ERC « Eviter Réduire Compenser ».

Toutes les mesures d'évitement et de réduction doivent être mises en œuvre en priorité dans le cadre de la séquence ERC.

DEVELOPPER UNE FILIERE DES ENERGIES MARINES CREATRICE D'EMPLOIS EN BRETAGNE

Depuis plusieurs années, la Région, les collectivités locales, les acteurs socio-économiques, les organismes

publics et de recherche, les associations oeuvrent pour développer en Bretagne, des infrastructures, des moyens de production dans la fabrication, l'assemblage et l'installation d'éoliennes en mer.

La fabrication des éoliennes et la construction des parcs nécessitent la mobilisation de nombreux savoir-faire et compétences, depuis la conception des éléments mécaniques et électroniques en amont, jusqu'à l'assemblage et l'installation en mer des structures en béton, acier et composites en bout de chaîne, en passant par la fabrication des différents composants des parcs - fondations, pales, mâts, génératrices, nacelles, postes électriques en mer, transformateurs, câbles de raccordement et une nouvelle logistique portuaire pour ces « colis lourds » etc.

La maintenance et l'entretien des éoliennes feront encore appel à d'autres corps de métiers, en particulier dans le secteur maritime.

Le projet d'éoliennes flottantes en sud Bretagne utilisera en grande partie ces savoirs faire et compétences mais il constitue aussi une rupture technologique par la fabrication des flotteurs et des ancrages qui constitueront environ le tiers de la valeur de la structure.

Cette nouvelle filière industrielle de l'éolien flottant devrait être créatrice d'emplois régionaux et de savoir-faire **si les infrastructures construites à cet effet par de l'argent public comme le polder de Brest sont utilisées par le consortium qui remportera l'appel d'offres.**

Pour la CGT, cette filière **doit, dans le respect de la mer et des autres activités, contribuer à la transition sociale, industrielle et énergétique de la Bretagne** en évitant la concurrence entre les ports et la multiplication des infrastructures financées par de l'argent public.

Il faut tout au contraire rechercher la complémentarité entre les ports de la façade Nord Atlantique Manche Ouest et du Grand Ouest pour éviter la saturation au moment où de nombreux parcs posés et flottants vont être lancés simultanément compte tenu du retard pris sur le programme initial.

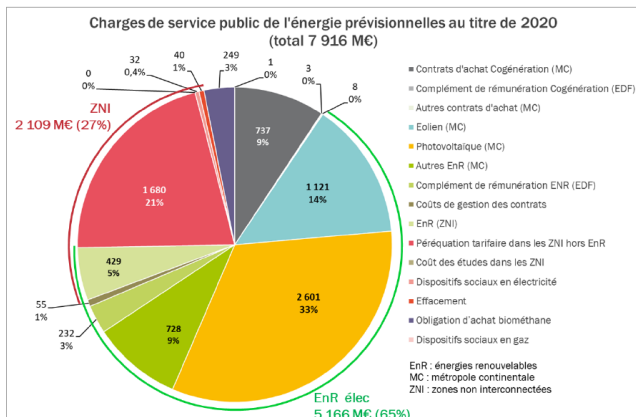


<https://www.cgtmer.com/energies-marines>

POUR UNE APPROPRIATION ET UNE MAITRISE PUBLIQUE DU SECTEUR DE L'ENERGIE VISANT UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Pour la CGT, la distribution de l'énergie électrique relève du service public et l'Etat doit rester garant de l'accès de tous à ce service et de l'égalité de traitement, y compris tarifaire, pour tous les citoyens et sur tout le territoire

Le développement des énergies marines a nécessité des moyens ou des financements publics à tous les stades de développement (recherche/innovation, formation, centres d'essai, démonstrateurs, aménagements portuaires...) et le prix de rachat de l'électricité bénéficie de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) payée par tous les abonnés sur leur facture et de la TICPE/TICC Taxe intérieure sur les produits énergétique (pétroliers, charbon ...)



Le financement des ENR est donc à la charge des contribuables et consommateurs ce qui justifie **le droit d'un regard citoyen et démocratique sur l'utilisation de cette aide.**

Le cahier des charges doit garantir la qualité de la production dans le respect de l'environnement, une véritable concertation avec les autres usagers de la mer, des retombées économiques conséquentes pour la Région et les collectivités locales concernées ainsi que l'accessibilité de tous les usagers à l'énergie.

La CGT constate que la mise en concurrence d'opérateurs privés pour la production d'électricité ne fait pas baisser le prix de l'énergie, bien au contraire.

La dimension sociale d'un développement humain durable implique **que l'énergie électrique comme d'autres besoins vitaux ne soit pas traitée comme une simple marchandise.**

Notre proposition de pôle public de l'énergie, impliquant la propriété publique et la maîtrise publique de tout le secteur, doit permettre de reconstruire un secteur public de l'énergie au service de l'intérêt général.

La lutte contre la précarité énergétique qui touche huit millions de personnes en France est donc un enjeu majeur de la transition énergétique.

La CGT défend la constitution d'un pôle public de l'énergie, structure juridique et administrative indépendante visant à renforcer la mise en cohérence du secteur.

Attribuer des pouvoirs réels aux élus, aux salariés et aux citoyens permettrait de renforcer la maîtrise publique sur tout le champ de l'énergie, grâce à la démocratisation des processus de décision au sein des entreprises, placées dans un cadre législatif contraint quel que soit leur type de propriété et aller si besoin vers des nationalisations nouvelles.

C'est une réponse efficace aux exigences légitimes de transparence, d'amélioration des droits sociaux et de développement durable qui s'expriment aujourd'hui.

L'énergie est un bien commun... il faut poursuivre le débat car la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Dans le débat public sur le parc d'éoliennes flottantes en mer Sud Bretagne, les critères écologiques, comme les questions technologiques et de développement industriel doivent être pris en compte. Ils sont nécessaires et même indispensables, **mais doivent aussi être appréhendés au regard du caractère de bien commun fondamental de l'énergie et des notions de service public et d'intérêt général.**

Pour la CGT, les retombées fiscales et les mesures compensatoires liées à ce projet doivent bénéficier prioritairement au développement de l'économie maritime de notre région et exigent la transparence. Elaborer le «mix énergétique» de demain, transformer les usages et les modes de production et garantir aux usagers un accès pérenne, non discriminatoire et écologiquement viable à l'énergie relève d'un projet éminemment collectif qui nécessite **la mise en place d'un nouveau dialogue social territorial où les représentants des salariés doivent avoir toute leur place.**

CONCLUSION

La CGT se mobilise pour des alternatives économiques et sociales qui permettent une réelle rupture avec l'actuel « monde économique ». Elle ne le fait ni par idéologie, ni par dogmatisme ! Créer des activités nouvelles et durables dans une perspective de changement de cap peut participer à une réelle rupture qui reste à construire mais, qui n'a pas, par « évidence », besoin de tirer un trait sur le passé. Pour traduire la réalité, il faut quoi pour faire « du courant par le vent » ?

- Le respect de l'environnement et des activités existantes.
- Des engagements sur le développement industriel et des créations d'emplois durables locaux.
- Valoriser et démontrer les investissements régionaux -comme le polder de Brest- qui a été construit pour les EMR et plus particulièrement l'éolien flottant (flotteur et ancrages)
- Préciser que la zone définie par le Groupe de Travail de la CRML et la zone des comités des pêches doivent être étudiées en priorité.
- Que le cahier des charges de l'appel d'offres doit tenir compte des propositions du débat public en matière d'emplois et d'environnement.
- Que l'Etat et la Région fassent de la formation des salariés des PME une véritable priorité.
- Que la gouvernance de ce vaste plan inédit soit suivie par la CRML (Conférence Régionale Mer et Littoral) dans l'ensemble du processus et qu'une consultation publique se fasse après la désignation du titulaire de l'appel d'offres

avec mise en place d'une commission locale de suivi de gouvernance, type Grenelle de la mer.

- Envisager des parcs éoliens flottants dans le Nord Bretagne, autrement dit faire du concret une réalité.

La CGT ne détient pas seule la solution, elle a par contre des propositions à verser au débat. Produire, décider, consommer autrement demande, certes de l'audace, mais avant tout une confiance en soi.

C'est-à-dire une confiance dans l'être humain.

En Bretagne comme ailleurs.

